

# Travail à temps partiel

## Informations de bases

Pendant le chômage partiel, l'assurance chômage indemnise jusqu'à 80 % de la perte de revenus, moins les cotisations pour les jours de carence. Pendant cette période, les cotisations d'assurance sociale sont calculées comme d'habitude sur une base de 100 % du salaire.

Le montant des cotisations, ainsi que le nombre de jours de carence, doivent être clarifiés avec la caisse d'assurance chômage. Le calcul peut varier d'une entreprise à l'autre et d'un employé à l'autre. Tous les formulaires requis peuvent être obtenus à l'adresse Internet suivante :

<https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/menue/unternehmen.html>

## Exemple avec CHF 5'000.00 par mois, 30% de perte de travail

A. Le salaire convenu par le contrat. Comme les retenues de sécurité sociale doivent être calculées sur le salaire complet, cette allocation ne peut pas être modifiée.

B. La perte totale de revenus (30% dans notre exemple), calculée en pourcentage du salaire brut.

C. La période de jours de carence de l'employeur pendant la période de décompte (80 %). (Le délai de carence doit être convenu avec la caisse par cas et par employé).

D. L'indemnisation versée par le chômage. Ce montant correspond à 80 % de la perte de revenus, moins les jours de carence déjà pris en charge par l'employeur.

Collaborateur 012 Cailloux, Pierre

Adresse  
Entrée/Sortie AVS  
Général  
Assurance  
Enfants  
Eléments / Déductions  
Centres de coûts/sections  
Nouveau certificat de salaire  
Statistique  
Historique  
Texte  
Journal  
Archive

### Eléments de salaire

Numéro Elément/Déduction	Désignation	Montant	Quantité	Montant de bas	Facteur	Pourcent
1001	Salaire mensuel	5'000.00				0.0000
8000	Déduction pour chômage partiel	5'000.00				-30.0000
8001	Jours de carence		1.00	250.00	0.8	
8002	Indemnisation chômage partiel	1'300.00				80.0000

### Déductions

Numéro Elément/Déduction	Désignation	Montant	Pourcent	Code	Code désignation	Désignation Base
5010	Cotisation AVS		5.1250			AVS
5020	Cotisation AC		1.1000			AC
5030	Cotisation ACC		0.5000			AC-C
5035	Cotisation LAA		1.2600	A1	Assuré AAP et AANP, avec deduc AANP	LAA (suva)
5045	Cotisation IJM A1		0.9660	A1	Personnel, salaire IJM	IJM
5050	Cotisation LPP	0.00		2	Assuré LPP Catégorie 02	LPP
5110	Prestations en espèces	0.00				

## Paramétrage des éléments utilisés

**B** El. salaire 8000 Désignation Déduction pour chômage partiel

Général  
Base  
Paramètres

**Type de décompte**

Pourcent du montant fixe

Montant 0.00

Pourcent -30.00000 %

13ème Salaire  
 Taux d'occupation actif

**Mois de décompte**

Janvier  Février  Mars  
 Avril  Mai  Juin  
 Juillet  Août  Septembre  
 Octobre  Novembre  Décembre

**Données pour le certificat de salaire**

Réf sur le champ (dès 2005)

Type de décompte : "Pourcentage du montant fixe"

Cumul sur la base : "(vide)" (Pour que les prestations sociales soient calculées à partir du salaire brut, de 100%).

Montant : Salaire mensuel de l'employé

Pourcentage : Temps de travail perdu en %

Si non, vous pouvez également utiliser le type de décompte "quantité \* taux" (pour les salariés horaires).

**C** El. salaire 8001 Désignation Jours de carence

Général  
Base  
Paramètres

**Type de décompte**

Quantité \* Montant de base \* Facteur

Quantité 1

montant ... 0.00

Facteur 0.80

13ème Salaire  
 Quantité = Temps de travail

**Mois de décompte**

Janvier  Février  Mars  
 Avril  Mai  Juin  
 Juillet  Août  Septembre  
 Octobre  Novembre  Décembre

**Données pour le certificat de salaire**

Réf sur le champ (dès 2005)

Type de décompte : "Quantité \* montant de base \* facteur"

Cumul sur la base de : "(vide)" (afin que les prestations sociales soient calculées à partir du salaire brut, de 100%).

Quantité : Nombre de jours de carence spécifiés pour cette période de décompte

Taux : Montant du jour de carence en CHF (1/5 du temps de travail hebdomadaire individuel)

Facteur : 0,8 (= 80%)

Type de décompte : "Pourcentage du montant fixe"

Cumul sur la base : "(vide)"

Montant : Perte de revenus moins les jours de carence.

Pourcentage : 80%

Cet élément n'est pas dans les données de base et doit être nouvellement créé.

## Résultat

Voilà à quoi pourrait ressembler un éventuel paiement de salaire avec du travail à temps partiel :

Eléments de salaire					
Type	Désignation	Montant	Quantité	Facteur	Total
1001	Salaire mensuel	5'000.00			5'000.00
8000	Déduction pour chômage partiel	5'000.00	30.00		-1'500.00
8001	Jours de carence	250.00	1.00	0.80	200.00
8002	Indemnisation chômage partiel	1'300.00	80.00		1'040.00
<b>Salaire Brut</b>					<b>4'740.00</b>
<b>Déduction</b>					
5010	Cotisation AVS	5'000.00	5.1250		-256.25
5020	Cotisation AC	5'000.00	1.1000		-55.00
5035	Cotisation LAA	5'000.00	1.2600		-63.00
5045	Cotisation IJM A1	5'000.00	0.9660		-48.30
<b>Total déductions</b>					<b>-422.55</b>
<b>Versement</b>					<b>4'317.45</b>